

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

ref. : FR 2022 - 015

Bruay-sur-l'Escaut, le 25 janvier 2022

Monsieur le Premier Ministre,

La précarité, la maladie, la perte d'autonomie liée à la vieillesse, le handicap, la détresse affective et familiale... touchent un grand nombre de nos concitoyens. Et chacun d'entre nous ou l'un de nos proches peut être un jour affecté par un accident de la vie.

Aujourd'hui, ce sont quelque dix millions de Françaises et Français qui se trouvent en situation de vulnérabilité et qui ont recours à l'accompagnement des travailleurs des secteurs social et médico-social. Mais, ces femmes et ces hommes, qui ont choisi de travailler auprès des plus fragiles, manifestent depuis plusieurs mois une profonde exaspération.

Trop souvent, ces professionnels sont en sous-effectif, ce qui ne leur permet plus d'assurer au mieux leurs missions, ni de répondre aux demandes croissantes d'accompagnement. Confrontés à des conditions de travail de plus en plus violentes, psychologiquement, voire physiquement, en première ligne depuis les premiers jours de la crise sanitaire, les travailleurs sociaux et médico-sociaux se disent à bout, évoquent une perte de sens de leur métier, pourtant si essentiel à notre société.

Leurs employeurs, relevant le plus souvent du milieu associatif, sont solidaires et déplorent le manque d'investissement de l'Etat, dont les financements sont non seulement insuffisants mais aussi volatiles.

Dès lors, faut-il s'étonner que les métiers du social et du médico-social attirent de moins en moins de jeunes ? Qui souhaiterait en effet s'engager dans une profession aussi passionnante qu'exigeante, dont les conditions d'exercice ne cessent de se dégrader et où le salaire net moyen est environ 25% moins élevé que dans les autres secteurs d'activité ? Et comment vouloir aider autrui lorsque l'on est soi-même en souffrance au travail, faute de moyens financiers et humains, sans réelle considération des autorités ?

Au fil des semaines, les travailleurs sociaux et médico-sociaux ont, à maintes reprises, exprimé leur colère quant au fait d'avoir été exclus de la revalorisation salariale enfin mise en œuvre pour leurs collègues de la fonction publique hospitalière. Il arrive ainsi fréquemment qu'au sein d'une même structure, des professionnels, exerçant les mêmes missions auprès de publics vulnérables, perçoivent une rémunération variable selon leur statut. Cela génère un climat délétère au sein de nombreux services et établissements.

.../...